

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRAUVES**

Département de la Marne

Séance du Lundi 1^{er} décembre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent : 9

Qui ont pris part
à la délibération : 9

Date de la convocation :

24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune de GRAUVES.

Membres présents : Tous les membres en exercice, sauf Mr LEROUX Jean-Philippe et Mme JOYON Emilie.

Secrétaire de séance : Mr HONTOY Michel

**N° 35/2025 : RETROCESSION DE PROPRIETE AU DROIT
D'ALIGNEMENT – TERRAIN MEROT/ROYAL COTEAU/NAREST**

Suite à la régularisation de l'alignement des propriétés de Madame MEROT (cadastrée n° AD 770) et de la bande de terrain de la Coopérative Royal Côteaux (cadastrée AD 242), ainsi que les propriétés de Mr NAREST (cadastrées AD 708 et AD 445), situées rue des Essarts et rue de Montrimaux, à Grauves, le Maire informe le conseil de l'accord de ces derniers, de rétrocéder au prix d'un euro symbolique, les parcelles concernées.

Il est précisé que les terrains concernés sont déjà bornés et qu'il s'agit d'une régularisation foncière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE le Maire :**
 - **A SIGNER tout dépôt de pièces** visant à constater le transfert de la propriété de la surface concernée par le plan d'alignement au profit de la commune,
 - **A SIGNER tous actes et documents** en ce sens et à régler tous frais éventuels.
- **CHARGE la SCP DRAPIER et THENAULT-ZUNINO**, Notaires au Mesnil-sur-Oger, à procéder à la rédaction de tout acte nécessaire à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Jean-Pierre JOURNÉ

